



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Sains du Nord sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doulers : Freddy THERY a donné procuration à Cyril BETH, conseiller suppléant

Commune d'Eccles : Didier LEMAIRE a donné procuration Orféo RIGONI

Commune d'Etroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à Vincent COURET
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Florian LIENARD
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES a donné procuration à Patrick DEHEN
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Philippe HANOT

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Jacky ROUSSELLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Objet de la délibération : Etude hydraulique pré-opérationnelle de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols

Numéro de la délibération : DC_2022_083

Pièces jointes : (NEANT)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Depuis les épisodes de pluies intenses survenus en juin 2016 et juin 2018, des phénomènes récurrents importants de ruissellement, d'érosion des sols et de coulées de boues se manifestent, occasionnant des dégâts matériels et préjudices moraux sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et lutte contre les Inondations », afin de répondre au mieux aux préoccupations du territoire et dans l'objet d'apporter une réponse adéquate et opérationnelle à ces phénomènes, la communauté de communes, avec le partenariat du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, propose de réaliser une étude de caractérisation des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur son territoire.

Afin de préciser le besoin, une étude préliminaire, effectuée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois sur le territoire des 33 communes touchées par ces phénomènes, a permis d'identifier 92 bassins versants impactés, représentant une superficie totale de 6 125 ha.

Cette étude hydraulique pré-opérationnelle de lutte contre les ruissellement et d'érosion des sols permettra d'analyser ces phénomènes, de les comprendre et d'étudier la mise en place d'aménagements, de travaux et d'ouvrages en vue de les réduire. L'étude devra être réalisée par une entreprise compétente, désignée par la Communauté de Communes conformément aux règles de la commande publique, en respect du cahier des charges établi, reprenant les périmètres des bassins versants identifiés. Le coût d'objectif est estimé à 60€ par hectare, soit un coût d'étude total de 367 500,00 € HT – 441 000,00 € TTC.

Il est proposé de lancer de lancer la procédure de recrutement de l'équipe recherchée, sous la forme d'une procédure d'appel d'offre européen en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code de la Commande Publique, avec publication d'un avis d'appel à concurrence au BOAMP et au JOUE.

Cette étude peut prétendre au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, au titre de son 11^{ème} programme d'intervention et d'orientations 2022-2024.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 308 700,00 €, représentant 70% du montant TTC des études auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, déduction faites de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, comme décrit dans le tableau suivant :

	Etude de caractérisation des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur le territoire de la 3CA
Dépense TTC	441 000,00 €
Agence de l'Eau Artois Picardie (70% TTC)	308 700,00 €
3CA	132 300,00 €

- - - - -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,

Vu la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et lutte contre les Inondations »,

Considérant les 33 communes et les 92 bassins versants impactés par des problèmes de ruissellements et d'érosion,

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- AUTORISER la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à lancer une consultation, conformément aux règles de la commande publique, en vue de recruter un bureau d'étude qui sera chargée de l'étude hydraulique pré-opérationnelle de lutte contre les ruissellement et d'érosion des sols,
- AUTORISER le président à signer les pièces de la consultation, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un montant de 308 700,00 € correspondant à 70% du coût TTC du cout de l'étude,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux d'étude, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DECIDE de

- AUTORISER la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à lancer une consultation, conformément aux règles de la commande publique, en vue de recruter un bureau d'étude qui sera chargée de l'étude hydraulique pré-opérationnelle de lutte contre les ruissellement et d'érosion des sols,
- AUTORISER le président à signer les pièces de la consultation, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,
- AUTORISER le président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour un montant de 308 700,00 € correspondant à 70% du coût TTC du cout de l'étude,
- CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, correspondant au montant total TTC des travaux d'étude, sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 11/10/2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu le 11/10/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220928-DC_2022_083-DE